

11 mai 2016

Original : anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2016

14-16 juin 2016

Point 12 de l'ordre du jour provisoire *

Rapport sur la visite en Argentine que les membres du Bureau du Conseil d'administration de l'UNICEF ont effectuée du 11 au 15 avril 2016**I. Introduction**

1. Les membres du Bureau du Conseil d'administration de l'UNICEF – S.E. M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès des Nations Unies; S.E. M. Ibrahim O. A. Dabbashi, Représentant permanent auprès des Nations Unies, Libye; S.E. M. Walton Alfonso Webson, Représentant permanent auprès des Nations Unies, Antigua-et-Barbuda; S.E. M. Durga Prasad Bhattarai, Représentant permanent auprès des Nations Unies, Népal; S.E. M. Hiroshi Minami, Représentant permanent adjoint auprès des Nations Unies, Japon; et M. Nicolas Charles Pron, Secrétaire du Conseil d'administration de l'UNICEF, se sont rendus en Argentine du 11 au 15 avril 2016.
2. La visite de terrain a permis aux membres du Bureau de se familiariser par eux-mêmes avec les travaux de l'UNICEF au niveau du pays. Plus spécifiquement, cette visite avait pour but de donner des exemples concrets de la coopération de l'UNICEF avec le gouvernement et d'autres partenaires, notamment avec l'équipe de pays des Nations Unies (UNCT). Cette visite a été une excellente occasion pour les membres du Bureau de mieux comprendre les problèmes et les défis auxquels les enfants et les femmes sont confrontés en Argentine.
3. La délégation exprime sa gratitude au Gouvernement argentin qui a facilité l'établissement d'un dialogue approfondi entre le Bureau et les fonctionnaires de haut niveau du gouvernement.
4. La délégation remercie l'équipe de pays de l'UNICEF en Argentine pour avoir préparé avec grand soin et bien organisé cette visite, et pour la disponibilité dont le personnel de l'UNICEF a fait preuve pendant toute sa durée. Le Bureau a été particulièrement impressionné par l'engagement et le dévouement des responsables argentins à tous les niveaux, et par ceux du personnel de l'UNICEF à Buenos Aires.
5. Le programme de visite comprenait deux parties principales:

* E/ICEF/2016/5.

a) Réunions à Buenos Aires avec le bureau de pays de l'UNICEF, des homologues de haut niveau du gouvernement, des membres de l'UNCT et des donateurs clés.

b) Visite de terrain dans la Province de Salta, où le Bureau a visité des projets de l'UNICEF dans le Paraje La Bomba. La délégation a rencontré des représentants des autorités locales, des organisations de la société civile, des utilisateurs des établissements de santé, des agents sanitaires, des enseignants, des administrateurs d'établissements scolaires, ainsi que des élèves, des membres de groupes communautaires, des chefs religieux et des fonctionnaires de l'UNICEF.

6. Le présent rapport donne un résumé des informations communiquées aux membres du Bureau et s'achève avec les observations de la délégation.

II. Principaux problèmes auxquels sont confrontés les enfants et les femmes

7. L'Argentine est un État fédéral qui a enregistré des progrès considérables en matière de respect des droits de l'enfant. La Banque mondiale classe l'Argentine dans la catégorie des pays à revenu élevé; cependant, une forte inflation risque de faire retomber le pays dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. En 2014, son indice de développement humain était de 0,836, ce qui plaçait l'Argentine dans la catégorie des pays à développement élevé, occupant la 40^e place sur 188 pays¹. Bien qu'il reste des lacunes à combler en termes d'équité, le pays a prouvé sa détermination à relever ce défi en adoptant des politiques et des programmes orientés sur l'équité. Le taux de pauvreté multidimensionnelle a reculé considérablement au cours des dernières décennies, la proportion d'enfants vivant dans des ménages dont les besoins fondamentaux sont insatisfaits ayant reculé, passant de 25,2% à 19,6% entre les recensements de 2001 et 2010².

8. L'Argentine a accompli des progrès importants dans plusieurs secteurs mais affiche de fortes disparités et des lacunes profondes en termes d'équité, en particulier entre le nord et le sud du pays: i) l'indice de besoins fondamentaux insatisfaits s'étend de 1,7% dans les districts de la Province de Buenos Aires à plus de 80% dans le nord³. ii) l'accès aux services à la petite enfance varie de moins de 20% dans le nord à plus de 60% dans la ville de Buenos Aires⁴; et iii) le taux de grossesses précoces est de 15,1% en moyenne et de plus de 20% dans certaines provinces⁵.

9. Les membres du Bureau ont appris que l'investissement social était prioritaire pour le Gouvernement, représentant 54,7% du budget national en 2014. Les investissements en faveur des enfants ont augmenté au niveau national et provincial.

¹ Programme des Nations Unies pour le développement, "Annexe statistique", *Rapport mondial sur le développement humain 2015*, PNUD, New York, à consulter à: http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2015_statistical_annex.pdf.

² Institut national de statistique et de recensement, *Statistiques annuelles de la République d'Argentine*, INDEC, Buenos Aires, mars 2015, à consulter à: www.indec.gov.ar/ftp/cuadros/sociedad/anuario_2013.pdf.

³ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, fondée sur l'INDEC 2010, Base de données sur le recensement Redatam.

⁴ Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Ministère du développement social, MICS, 2013, à consulter à: www.unicef.org/argentina/spanish/MICS_CierreJulio2013_BAJAWEB.pdf.

⁵ Ministère de la santé, *Statistiques vitales 2014* [en espagnol], Ministère de la Santé, Buenos Aires, Décembre 2015, à consulter à: <http://deis.msar.gov.ar/wp-content/uploads/2016/01/Serie5Nro58.pdf>.

Cependant, plusieurs problèmes persistent, notamment une concentration excessive des ressources au niveau de l'administration nationale, une fragmentation institutionnelle des dépenses et l'existence de lacunes au niveau des capacités au niveau infranational.

Santé

10. De plus en plus, les maladies non transmissibles et les facteurs de risque qui leur sont associés affectent la santé des enfants et des adolescents dans le pays. Entre 2007 et 2012, le surpoids et l'obésité chez les adolescents âgés de 13 à 15 ans sont passés, respectivement, de 24,5 à 28,6% et de 4,4 à 5,9% entre 2007 et 2012⁶. Bien qu'une « Loi nationale sur l'obésité » (loi nationale 26396 pour prévenir et combattre les troubles alimentaires) ait été promulguée en 2008 et que des résolutions visant à restreindre les pratiques de commercialisation des produits alimentaires aient été adoptées, des défis majeurs subsistent, notamment un faible niveau d'application des réglementations et de mise en œuvre des politiques, l'absence de mesures fiscales dissuasives et un étiquetage insuffisant des produits alimentaires.

11. Près de 2358 adolescents sont morts de causes externes en 2013, ce qui représente un taux de 9 décès pour 10 000 adolescents. La moitié environ de ces décès étaient intentionnels (51%), notamment les suicides (21,2%) et les agressions (15,7%). Le suicide des jeunes a augmenté de 4,7 points de pourcentage au cours des 20 dernières années⁷. Ces taux accrus de suicide et de violence révèlent l'existence d'un ensemble plus vaste de problèmes qui ont une incidence sur la santé et le bien-être des adolescents et auxquels il convient de s'attaquer dans une perspective intersectorielle.

12. Les grossesses précoces sont de plus en plus préoccupantes. En 2014, 15,4% des nouveau-nés avaient des mères adolescentes, et la mortalité maternelle chez les adolescentes représentait 13% du total des décès maternels. Au cours des 20 dernières années, le taux de grossesses chez les adolescentes a augmenté de 7,7%⁸. La grossesse avant l'âge de 14 ans est perçue comme un indicateur supplétif d'abus sexuels. Les principales lacunes affectant la santé des adolescents se déclinent en disparités entre les sexes et en termes d'équité, accès limité aux services dû aux barrières culturelles, faible participation et demande de services de qualité, et absence d'approches intersectorielles pour promouvoir la santé et le bien-être des adolescents.

13. Bien que des progrès considérables aient été enregistrés en matière de mortalité maternelle et infantile, ces acquis doivent être consolidés. Avec l'appui de l'UNICEF, le taux de mortalité infantile a considérablement reculé au cours des deux dernières décennies (1990–2014), passant de 25,6 à 10,6 décès pour 1000 naissances vivantes, atteignant ainsi la cible mondiale. La mortalité maternelle a également reculé pendant la même période, mais dans une moindre mesure (de 52 à 37 pour 100 000 naissances vivantes), n'atteignant donc pas la cible mondiale. Les progrès pour les deux

⁶ Ministère de la santé, 2013, Enquête générale sur la santé scolaire, Argentine, 2012 [en espagnol], Ministère de la santé, Buenos Aires, septembre 2014, à consulter à : www.msal.gov.ar/ent/images/stories/vigilancia/pdf/2014-09_informe-EMSE-2012.pdf.

⁷ Ministère de la santé, *Statistiques vitales 2013* [en espagnol], Ministère de la santé, Buenos Aires, décembre 2014, à consulter à : <http://deis.msal.gov.ar/wp-content/uploads/2016/01/Serie5Nro57.pdf>.

⁸ Ministère de la santé, *Indicateurs sanitaires choisis pour la population âgée de 10 à 19 ans, Argentine – 2013* [en espagnol], Ministère de la santé, Buenos Aires, juin 2015, à consulter à : <http://deis.msal.gov.ar/wp-content/uploads/2016/01/Boletin149.pdf>. Les données portent sur la période comprise entre 1993 et 2013.

indicateurs ont été inégaux, avec des taux bien supérieurs à la moyenne nationale dans certaines provinces⁹.

Education

14. Le droit à l'éducation est garanti par des lois qui établissent 14 ans de scolarité obligatoire. L'investissement consolidé dans l'éducation a atteint 5,1% du produit intérieur brut en 2012¹⁰. L'éducation préscolaire s'est développée grâce à une loi adoptée en 2014, avec l'appui de l'UNICEF, fixant à 4 ans le début de la scolarité obligatoire et l'accès universel à l'éducation préscolaire pour les enfants de trois ans. À 74% en 2013, le taux d'enfants qui commencent l'école primaire après avoir suivi au moins deux ans d'éducation préscolaire est bien supérieur à la moyenne régionale et représente une forte augmentation par rapport aux 44% affichés en 2001¹¹. Le défi à relever consiste à faire reculer les différences géographiques en matière d'accès à l'éducation et à en améliorer la qualité. Les efforts doivent porter sur les budgets, l'infrastructure, les ressources humaines et les normes de qualité, ainsi que sur les besoins des familles. La couverture par l'éducation primaire est pratiquement universelle. Il reste encore à intégrer les 32 000 enfants en âge de fréquenter l'école primaire qui ne sont pas scolarisés et qui appartiennent principalement à la catégorie de revenu du quintile inférieur.

15. Au cours de la dernière décennie, l'accès à l'éducation secondaire s'est amélioré, mais 490 000 adolescents (âgés de 12 à 17 ans) ne sont toujours pas scolarisés et 1,4 million de jeunes ont dépassé l'âge limite de fréquentation de l'école secondaire et risquent d'abandonner leurs études¹². Les obstacles qui barrent l'accès à l'éducation secondaire sont liés aux disparités socioéconomiques et entre les zones urbaines et les zones rurales (la fréquentation scolaire est de 79% dans les zones rurales comparée à 90,2% dans les zones urbaines). Bien que des efforts aient été déployés pour combler ces lacunes et améliorer la qualité de l'enseignement – certains avec le soutien de l'UNICEF – les principaux freins sont liés à l'élaboration des programmes, à la qualité de l'enseignement et de la formation des enseignants et, dans les régions reculées, à une demande faible et un accès limité qui touchent surtout les adolescents autochtones.

16. Dans le village de La Bomba, la délégation a visité une école secondaire où sont enseignées les technologies de l'information et de la communication (TIC). Les membres du Bureau ont pu avoir des contacts avec les enfants et leurs parents, et la directrice de l'école leur a affirmé que ce programme avait rencontré un grand succès. Il a permis à des enfants qui vivent dans une région retirée avec un nombre limité d'enseignants d'avoir accès pour la première fois à l'éducation secondaire.

17. Dans la ville de Moreno dans la Province de Buenos Aires, les membres du Bureau se sont rendus dans une école secondaire dotée d'une crèche pour les mères, les pères ou les frères et sœurs adolescents qui ont la charge d'un jeune enfant. Selon le Bureau, d'une part, le projet est un succès dans la mesure où il permet à des adolescents qui, sans cette crèche, auraient abandonné l'école de poursuivre leur

⁹ Ministère de la santé, 2014, *Statísticas vitales 2014* [en espagnol], Ministère de la santé, Buenos Aires, à consulter à: <http://deis.msal.gov.ar/wp-content/uploads/2016/01/Serie5Nro58.pdf>.

¹⁰ Banque mondiale, 2015, 'Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % du PIB), page web [en espagnol], à consulter à: <http://datos.bancomundial.org/indicador/SE.XPD.TOTL.GD.ZS>.

¹¹ Données traitées par l'UNICEF selon le Ministère de l'éducation, 2013.

¹² Données traitées par l'UNICEF selon le Ministère de l'éducation, 2013 et l'INDEC, 2010.

scolarité, mais d'autre part, il vient nous rappeler combien le problème des grossesses précoces est généralisé.

18. Le Bureau s'est inquiété de constater que, bien qu'il soit stipulé par la loi que l'éducation secondaire est obligatoire, les taux d'abandon scolaire au niveau des études secondaires sont toujours très élevés. Près de la moitié des enfants qui entrent à l'école secondaire n'achèvent pas ce cycle¹³, et un peu plus de la moitié des jeunes de 15 ans ont un niveau de lecture faible¹⁴. Le Bureau a également noté avec préoccupation que, selon les estimations, 10 à 15% seulement des jeunes diplômés de l'école secondaire poursuivent des études universitaires.

Protection de l'enfant

19. Bien que l'Argentine ait adapté sa législation à la Convention relative aux droits de l'enfant et qu'elle applique des lois, dans la majorité des provinces, à des fins de protection globale des enfants, la mise en œuvre reste inégale. Au nombre des obstacles à surmonter, on peut citer: des systèmes inefficaces de protection au niveau local; l'absence de critères communs permettant d'obtenir des informations sur la violence, la négligence et la maltraitance; les difficultés d'accès à la justice; un alignement insuffisant des cadres et systèmes juridiques de justice pour mineurs sur les dispositions et les normes de la Convention. Six provinces se sont dotées d'un bureau du médiateur chargé des droits des enfants et des adolescents, par contre la nomination d'un médiateur national (prévue par la loi) est toujours en attente.

20. Le cadre juridique relatif à la violence, la négligence et les mauvais traitements infligés aux enfants a été renforcé grâce à la ratification du troisième Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant et à l'inclusion dans le nouveau Code civil et commercial d'une interdiction explicite des châtiments corporels au sein de la famille. Toutefois, les normes sociales continuent à faire obstacle puisque pratiquement la moitié des parents (46,4%) reconnaissent avoir recours à la violence physique pour imposer la discipline à leurs enfants¹⁵. En 2014, au total 9 219 enfants sans protection parentale vivaient dans des structures d'accueil¹⁶.

21. Bien que des progrès aient été accomplis, plusieurs obstacles persistent, notamment l'incapacité des prestataires de services à découvrir, dénoncer et combattre

¹³ Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Institut de statistique de l'UNESCO, *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2010* [en espagnol], Montréal, 2011, à consulter à: www.uis.unesco.org/Library/Documents/SPA_GED2010_WEB_140311.pdf

¹⁴ Programme international pour le suivi des acquis des élèves de l'Organisation de coopération et de développement économiques, *Élèves peu performants: Conclusions principales* [en espagnol], OCDE/PISA, à consulter à: www.oecd.org/pisa/keyfindings/PISA-2012-Estudiantes-de-bajo-rendimiento.pdf.

¹⁵ Secrétariat national pour l'enfance, la jeunesse et la famille et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Enquête MICS Argentine 2011/2012, Rapport final* [en espagnol], Buenos Aires, mars 2014, à consulter à: www.unicef.org/argentina/spanish/MONITOREO_MICS4_Argentina_FinalReport_2011-12_Sp.pdf.

¹⁶ Ministère du développement social et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *La situation des enfants et des adolescents bénéficiant d'une protection parentale en République d'Argentine, mise à jour de l'enquête 2014* [en espagnol], Buenos Aires, novembre 2015, à consulter à: www.unicef.org/argentina/spanish/PROTECCION_Relevamiento_SinCuidadosParentales2015_b.pdf.

les cas de violence, la faiblesse des systèmes de placements familiaux, l'insuffisance des normes de qualité applicables aux institutions et la faiblesse de la coordination sectorielle, autant de secteurs dans lesquels l'UNICEF fournit un soutien.

22. À Salta, le Bureau a appris avec satisfaction que les autorités provinciales ont nommé un ministre responsable de la petite enfance dont le cabinet a lancé un vaste programme de suivi, mis en œuvre essentiellement par des volontaires, afin de recenser les conditions de vie et les problèmes spécifiques des familles dans le besoin. Les membres du Bureau ont reconnu que l'investissement dans la petite enfance est la clé qui permettra de mettre fin au cercle vicieux de la pauvreté. Les membres du Bureau sont d'avis que les expériences et les leçons tirées du programme doivent être partagées avec d'autres provinces et d'autres pays.

23. Le Bureau a noté avec préoccupation la persistance du problème de la pauvreté infantile qui frappe particulièrement les enfants âgés de 0 à 5 ans.

24. Le débat qui se poursuit en Argentine sur l'abaissement de l'âge de la responsabilité juridique de 16 ans à 14 ans est également un sujet de préoccupation. Les membres du Bureau se félicitent des efforts déployés par le bureau de pays de l'UNICEF afin de sensibiliser la population aux risques liés à une telle mesure.

Participation de la jeunesse

25. L'Argentine s'est dotée d'un large éventail de lois et d'institutions pour promouvoir les droits de l'enfant dans les médias. Des centaines de journalistes et de réseaux médiatiques ont suivi des formations sur les droits de l'enfant, et l'UNICEF soutient l'établissement de données à des fins de couverture médiatique. Cependant, des problèmes subsistent en raison de l'ostracisme, de l'invisibilité, de la sous-représentation et de la discrimination dont sont victimes les enfants et les adolescents dans les médias.

26. Le pays se caractérise par des mouvements sociaux dynamiques. Ce contexte est une occasion de promouvoir la demande sociale et de provoquer les changements sociaux susceptibles d'accompagner les avancées institutionnelles et réglementaires en matière de prévention de la violence, d'éducation secondaire, d'intégration sociale et de santé des adolescents. De nouveaux mécanismes de participation des adolescents sont encouragés par la législation et l'utilisation de la technologie. Le plus difficile est de promouvoir l'exercice de la citoyenneté, notamment de la citoyenneté numérique pour les adolescents, en particulier les plus désavantagés, et d'encourager la participation sociale, en tirant parti de la technologie et de l'innovation.

III. The rôle de l'UNICEF en Argentine

27. Le nouveau programme de pays de l'UNICEF – adopté par le Conseil d'administration lors de sa première session ordinaire de 2016 – a été élaboré dans le cadre d'un dialogue étroit avec les autorités gouvernementales pour s'assurer qu'il s'alignait sur les priorités nationales et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le programme de pays contribue au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2016–2020, en particulier à trois des cinq domaines de résultat: protection sociale et accès universel aux services essentiels; promotion des droits de l'homme et citoyenneté; et coopération au développement durable. Le programme de pays est conforme au Plan stratégique de l'UNICEF 2014–2017.

28. Le programme de pays compte cinq volets: a) intégration sociale et surveillance des droits de l'enfant; b) éducation de qualité fondée sur l'intégration; c) protection et justice pour les enfants et les adolescents; d) santé et bien-être de l'enfant et de l'adolescent; et e) mobilisation sociale et de ressources.

29. Pour la première fois, l'UNICEF Argentine a totalement intégré les priorités et stratégies en matière de collecte de fonds et de partenariats privés (PFP) dans son nouveau programme de pays de façon à créer des synergies, obtenir des résultats et lever des fonds en faveur des enfants. La collecte de fonds et les partenariats privés figurent également dans le volet relatif à la mobilisation sociale et de ressources qui a pour but de mobiliser des fonds provenant de donateurs privés et d'engager des partenaires privés à faire progresser les droits de l'enfant. La collecte de fonds et les partenariats privés figurent également dans les autres volets du programme, contribuant ainsi à mobiliser les partenaires privés et à les engager à promouvoir le respect des droits de l'enfant. Il peut s'agir, notamment, d'entamer un dialogue avec le secteur des produits alimentaires et des boissons pour s'attaquer à l'obésité, de faire participer des spécialistes des TIC pour élaborer un programme d'enseignement secondaire fondé sur le TIC, et de s'associer avec des entreprises privées pour prévenir la violence sexuelle à l'encontre des enfants et la traite d'êtres humains.

30. Les principales stratégies du nouveau programme de pays comprennent:

- a) Plaidoyer et mobilisation de la société en faveur du respect universel des droits de l'enfant, en particulier des enfants les plus vulnérables;
- b) Créer des espaces pour un dialogue politique solide;
- c) Réunir des connaissances et des données solides, en particulier pour identifier les lacunes en termes d'équité;
- d) Promouvoir des changements en termes de connaissances, attitudes et pratiques;
- e) Soutenir le renforcement des capacités;
- f) Identifier, évaluer et élargir la portée des innovations couronnées de succès;
- g) Promouvoir la coopération Sud-Sud et triangulaire; et
- h) Promouvoir de larges partenariats entre les gouvernements à tous les niveaux de gouvernance, le secteur privé, la société civile, les médias et d'autres partenaires.

31. Le Bureau a pris note du rôle stratégique joué par l'UNICEF en Argentine. Les membres du Bureau ont souligné que ce pays pouvait être un modèle pour d'autres pays, et que le partage de ses expériences en termes de collecte de fonds, programmes pour la petite enfance, éducation secondaire, ainsi que lutte contre la mortalité néonatale et infantile pourrait profiter à d'autres régions du monde.

32. Les membres du Bureau ont eu l'occasion de rencontrer les autorités aux niveaux de la province et du comté, des fonctionnaires locaux et des interlocuteurs techniques. Dans tous les cas, les membres du Bureau ont été impressionnés par l'excellente relation de travail entre l'UNICEF et ses homologues du gouvernement, et par l'enthousiasme et l'engagement de l'équipe dirigeante de l'UNICEF et des autorités nationales et locales à coopérer avec les communautés locales pour poursuivre à plus grande échelle les projets novateurs qui ont été couronnés de succès.

Observations

33. Le Bureau se félicite de l'occasion qui lui a été offerte de prendre connaissance des activités de l'UNICEF en Argentine et, pendant la visite de terrain, il a beaucoup apprécié le dévouement, le travail acharné et l'efficacité du personnel du bureau, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la protection de l'enfance, de l'intégration sociale et de la mobilisation des ressources.

34. Le Bureau note avec satisfaction l'excellente coopération entre l'UNICEF et les institutions gouvernementales concernant l'élaboration de normes et de standards, ainsi que de formulation de politiques essentielles en faveur des enfants. Le Bureau est impressionné par le fait que l'organisation s'efforce systématiquement de tirer parti de ses avantages comparatifs, ce qui implique de fournir des conseils politiques stratégiques lors de l'élaboration de programmes nationaux. Le fait que l'UNICEF soit un partenaire efficace et fiable pour l'Argentine s'explique en partie par sa capacité à attirer un personnel international de haut niveau et des effectifs locaux dévoués et très compétents.

35. Le Bureau se félicite de la priorité clairement accordée par l'UNICEF aux groupes de population les plus vulnérables et aux régions géographiques les plus désavantagées, vulnérables et retirées. Par ailleurs, les efforts déployés pour renforcer la ventilation des données de façon à révéler les disparités sociales et les utiliser comme base du plaidoyer et de la planification programmatique ont été jugés stratégiques.

36. Le Bureau se félicite, considérant qu'il s'agit d'une stratégie importante pour obtenir des résultats en faveur des enfants, des efforts déployés par l'UNICEF en vue d'influencer les politiques, la législation et les dépenses publiques en faveur des plus désavantagés.

37. Le Bureau note qu'il est important de maintenir un niveau minimum de ressources de base pour soutenir les capacités de l'UNICEF de fournir des conseils techniques de haut niveau et d'influencer les politiques.

38. Le Bureau estime que les programmes de l'UNICEF en Argentine ont été très efficaces et ont eu un impact significatif sur le bien-être des enfants dans le pays. Le Bureau a constaté un fort sentiment d'appropriation des programmes de la part du pays et un profond engagement de la part du gouvernement argentin. Le Bureau se félicite du fait que l'UNICEF ait largement encouragé ce sentiment national d'appropriation du programme de pays, dont il a été témoin pendant toute la durée de la visite.

39. L'engagement de l'UNICEF auprès de ses partenaires, de la société civile, des communautés et des organisations confessionnelles, ainsi qu'auprès du secteur privé, sont des exemples vigoureux de la valeur ajoutée et de l'effet multiplicateur que l'UNICEF peut créer en jouant un rôle de catalyseur et en faisant se rencontrer différents partenaires.

40. Les membres du Bureau notent la coopération vigoureuse établie avec l'UNCT, comme le prouve le grand nombre de programmes communs. La délégation félicite l'UNICEF pour les partenariats établis à tous les niveaux avec les ministères et les autorités locales aux niveaux provincial et communautaire afin d'obtenir des résultats pour les enfants grâce à un plaidoyer et une action fondés sur des données factuelles.

41. Les membres du Bureau reconnaissent le rôle critique que l'UNICEF joue en aidant le gouvernement à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon

2030 et en soutenant la protection et le respect des droits des enfants et des femmes en Argentine. La délégation constate que le gouvernement est ouvert aux nouvelles idées et prêt à affecter des ressources pour financer des programmes et des projets susceptibles d'avoir un impact positif et d'enrichir la vie des enfants. En raison de sa crédibilité et de sa relation vigoureuse avec le gouvernement, l'UNICEF a toute latitude pour poursuivre ses travaux novateurs et jouer un rôle de catalyseur en lançant des projets et des programmes pertinents.

IV. Observations et recommandations

Recommandations:

1. *Par l'intermédiaire de programmes de pays novateurs déployés dans des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à revenu élevé (UMIC/HIC) comme l'Argentine, l'UNICEF peut jouer un rôle stratégique en adoptant des approches, des modèles, des alliances et des partenariats novateurs avec des partenaires gouvernementaux, ainsi qu'avec tout un éventail d'autres acteurs (le secteur privé, les groupes de réflexion, les universités, les organisations de la société civile, etc.) qui participent à la lutte contre les nouveaux problèmes. Dans des pays tels que l'Argentine, l'engagement au titre du programme de pays mène à des innovations qui peuvent avoir une influence au-delà des frontières et contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030.*

L'UNICEF Argentine est actuellement dans une phase de transition entre un descriptif de programme de pays qui comportait des approches programmatiques traditionnelles, et un nouveau descriptif de programme de pays adapté à un UMIC, qui a pour but d'éliminer les lacunes en matière d'équité, de relever les nouveaux défis, de s'attaquer aux nouveaux problèmes, et de contribuer au Programme à l'horizon 2030. L'UNICEF est bien placé dans le pays pour pouvoir mobiliser des partenaires gouvernementaux (aux niveaux national et provincial), le secteur privé, la société civile, les groupes de réflexion nationaux reconnus, les universités et d'autres acteurs afin d'élaborer des approches novatrices pour s'attaquer à ces problèmes et pour contribuer à la pensée et aux échanges mondiaux.

L'UNICEF et ses partenaires, par exemple, ont élaboré une méthode originale d'éducation secondaire fondée sur les TIC pour les adolescents des zones rurales et isolées, qui devrait être élargie dans le cadre du nouveau descriptif de programme de pays (sur la base des résultats positifs d'une évaluation externe), et qui élargira d'autres innovations mondiales applicables à l'éducation secondaire. Le bureau soutient également le premier Ministère du pays dédié à la petite enfance, qui élabore une méthodologie fondée sur la technologie afin d'évaluer la situation des familles dans les zones vulnérables. Une fois consolidée et optimisée, avec le soutien de l'UNICEF, cette nouvelle méthodologie pourra servir de modèle à d'autres pays. L'UNICEF Argentine a également encouragé des alliances public-privé et entamé un dialogue avec le secteur privé sur le problème des maladies non transmissibles et de la malnutrition.

2. *Les opérations de collecte de fonds couronnées de succès réalisées par l'UNICEF Argentine reposent sur un programme de pays stratégique et novateur, soutenu par un plaidoyer de haut niveau, ainsi qu'une mobilisation sociale et une communication intenses. De même, le programme de pays tire des avantages notables des opérations de collecte de fonds et de partenariats privés, qui rapportent des ressources financières et aident l'UNICEF à se positionner, facilitent le plaidoyer et la mobilisation sociale et ouvrent la voie à des partenariats novateurs entre le secteur*

privé et le secteur public. Ce succès s'explique par les synergies entre un descriptif de programme de pays novateur, des collectes de fonds et des partenariats privés qui fonctionnent bien, des communications vigoureuses et des opérations efficaces. Sans son engagement en Argentine par l'intermédiaire de son programme de pays, le bureau de pays ne serait pas en mesure de lever un tel niveau de financement.

L'UNICEF Argentine a mis au point une opération de collecte de fonds efficace et rentable, qui a permis au bureau de doubler ses recettes (en devise locale) tous les deux ans. En dollars des États-Unis, les recettes sont passées de 1,2 million de dollars en 2003 à 28,3 millions de dollars en 2015, ce qui représente une augmentation moyenne d'environ 30% par an malgré une situation économique instable. Les fonds provenant de donateurs privés (essentiellement des particuliers et des acteurs privés) couvrent la totalité des besoins figurant dans le descriptif de programme de pays au titre des autres ressources et ces fonds n'ont pas d'affectation spéciale et sont souples. Par ailleurs, le bureau contribue de plus en plus à la réalisation des priorités mondiale et régionales par l'intermédiaire des ressources ordinaires, des fonds thématiques régionaux et mondiaux et de l'apport de fonds mondiaux pour les interventions d'urgence. Par exemple, en 2015, l'UNICEF Argentine a levé plus de 28 millions de dollars. Après avoir couvert les besoins au titre des ressources ordinaires et les coûts liés à la collecte de fonds et aux partenariats privés du programme de pays, il a versé plus de 11 millions de dollars au titre des priorités régionales et mondiales (8 957 638 dollars aux ressources ordinaires, 1 679 557 pour les fonds thématiques régionaux et 559 852 pour les situations d'urgence).¹⁷

3. Il convient d'encourager les bureaux de pays dans les UMIC et les HIC et de les soutenir afin qu'ils développent ou renforcent les opérations de collecte de fonds qui permettent de réunir des fonds pour contribuer à satisfaire les besoins en ressources ordinaires du programme de pays et, quand les conditions le permettent, de contribuer aux priorités mondiales (par l'intermédiaire des ressources ordinaires). Toutefois, il est crucial de maintenir une enveloppe minimale de ressources ordinaires pour garantir l'indépendance des bureaux de pays et leur fonctionnement en toutes circonstances, même dans les cas où un gouvernement décide de limiter la collecte de fonds, par exemple.

L'UNICEF Argentine a réuni près de 10 fois plus de ressources ordinaires que le montant total de ressources ordinaires affecté au bureau de pays. Cependant, l'enveloppe des ressources ordinaires est essentielle pour fournir au bureau un niveau minimum de financement pour conserver son indépendance et lui permettre d'opérer en toutes circonstances.

4. Dans des pays tels que l'Argentine, l'UNICEF peut jouer un rôle stratégique en facilitant la coopération Sud-Sud et triangulaire, en particulier sur des problèmes émergents.

Le contexte d'un UMIC sophistiqué, la nature innovante du programme de pays et l'intérêt explicite du Gouvernement argentin pour la coopération Sud-Sud et triangulaire signifient que le bureau de pays a le pouvoir potentiel d'aller de l'avant en modelant et évaluant des approches innovantes. Ces approches peuvent influencer d'autres pays de la région et au-delà, notamment celles qui ont trait aux questions programmatiques émergentes et aux stratégies innovantes de recherche de fonds.

5. Même dans les UMIC/HIC, l'UNICEF doit compléter les travaux en amont au niveau systémique en aidant les gouvernements à traduire leur vision en services de

¹⁷ Transférés pendant la période comprise entre le 26 janvier 2015 et le 28 janvier 2016.

qualité visant à intégrer tous les enfants sur le terrain. L'UNICEF Argentine agit en amont, au niveau des réformes juridiques, des politiques et des budgets, et en aval, indirectement sur le terrain, en montrant au gouvernement et aux autres partenaires comment traduire les politiques en services de qualité au niveau local, qui ont pour but de lutter contre l'exclusion, combler les écarts en matière d'équité, et s'attaquer aux problèmes complexes qui portent atteinte au bien-être des enfants et des femmes.

Annexe

Résumé du programme de la visite en Argentine que les membres du Bureau du Conseil d'administration de l'UNICEF ont effectuée du 11 au 15 avril 2016

Lundi 11 avril 2016

- 9h00: Réunion avec l'équipe de gestion du programme de pays de l'UNICEF en Argentine
- 12h00: Déjeuner avec le Coordonnateur résident des Nations Unies et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies (UNCT)
- 15h00: Réunion avec le Ministre de l'éducation
- 16h15: Réunion avec le Ministre du développement social et le Secrétaire responsable de l'enfance, de l'adolescence et de la famille.

Mardi 12 avril 2016

(Vol vers Salta le matin)

- 11h00: Visite à l'Hôpital public de santé infantile et maternelle de Salta avec le Ministre de la santé de la Province de Salta
- 15h00: Visite à l'Observatoire et au programme de suivi du Ministère responsable de la petite enfance dans la Province de Salta
- 16h00: Réunion avec le Ministre responsable de la petite enfance dans la Province of Salta
- 19h00: Réunion avec le Gouverneur de la Province de Salta.

Mercredi 13 avril 2016

- 07h00: Visite à une école secondaire utilisant les technologies de l'information et de la communication à La Bomba, Province de Salta
- (Vol de Salta à Buenos Aires).

Jeudi 14 avril 2016

- 10h00: Visite à une école secondaire à Moreno, Province de Buenos Aires, qui possède une crèche pour éviter que les mères, les pères et les frères et sœurs adolescents quittent l'école à l'arrivée d'un bébé
- 13h30: Déjeuner sur le thème de la protection de l'enfance
- 15h30: Participation à une table ronde technique sur la base d'une étude sur l'obésité, avec des partenaires du gouvernement et de la société civile
- 19h00: Réception avec les partenaires (ambassades, membres de l'UNCT, institutions financières internationales et autres organisations internationales, organisations de la société civile et autres).

Vendredi 15 avril 2016

- 9h00: Visite à un centre d'appel pour une campagne de télémarketing à des fins de collecte de fonds
- 11h00: Réunion avec le Directeur d'ACE/CHUBB, et présentation par l'UNICEF d'une alliance novatrice visant à réunir des fonds généraux non affectés pour l'UNICEF Argentine
- 15h00: Cérémonie de signature du plan d'action du programme de pays par le Ministère des affaires étrangères et l'UNICEF Argentine.